



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION

7 janvier 2008

Le conseil municipal légalement convoqué le 28 décembre 2007 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué; Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoint; Mmes et Mrs. Yvette SALA, Henri SILVAN, Anne Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Mr Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, conseillers municipaux.

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN.

Pour la première et la dernière fois, Mme DAMMAN présente les vœux du Conseil Municipal. Elle finira son quatrième mandat en mars, parcours commun avec Messieurs BIDEAU et SALMON.

Elle souhaite plein succès aux réalisations et projets en cours, une bonne et heureuse année pleine de surprises et de rencontres, en un mot attractive.

Monsieur BIDEAU la remercie rappelant qu'il a toujours œuvré pour une commune harmonieuse où il fait bon vivre à travers l'évolution de Monéteau. C'est une année particulière de fin de mandature qui a vu la réalisation de projets importants et la poursuite du développement économique de la Commune.

Monsieur IMBERT cette année de fin de mandat qui a vu se réaliser les engagements de la profession de foi dans leur quasi-totalité. Tous deux présentent leurs vœux de bonne santé à tous pour leur famille et à l'équipe municipale qui poursuivra les objectifs.

TRAVAUX EN REGIE 2007

Le coût des travaux, réalisés par le personnel du Service technique, estimé en matériel et main d'œuvre à 47 497,21 € est transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

BUDGET ASSAINISSEMENT- MESURES CONSERVATOIRES

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, sur le budget assainissement, à hauteur de 40 291,05 € correspondant à 25 % du budget d'investissement 2007 hors remboursement de la dette et des dépenses pluriannuelles (soit un total de 161 164,19 €)

VENTE DE TERRAINS A APRR

Dans la zone de Macherin, l'APRR souhaite acquérir les terrains qu'elle occupe pour leur dépôt ainsi que le délaissé entre leur emprise et l'avenue du Luxembourg. L'estimation du Domaine propose :

- pour les terrains du dépôt d'une surface de 15 310 m² environ, (à déterminer par document d'arpentage) : **2 €m²**,
- pour le délaissé rue du Luxembourg d'une surface 2 145 m² : **7.62 €m²**.

Le 10 décembre 2007 le conseil *décide* de proposer à la APRR le prix de **3 €/m²** pour les terrains occupés par le dépôt et **10 €/m²** pour l'ancien domaine public constituant un délaissé entre leur emprise et la rue du Luxembourg.

Par courrier du 18 décembre, le service foncier de l'APRR propose :

- - secteur de façade (2 145 m²) 17 000,00 €
- - secteur du dépôt (15 310m²) 33 000,00 €

Soit un total de 50 000,00 €

Le conseil municipal **accepte** le prix global de 50 000 € pour les deux terrains, **autorise** le maire à signer la promesse de vente et l'acte de vente à intervenir, désigne le cabinet Géomexpert à AUXERRE pour établir les documents d'arpentage et Maître Hervé CHANTIER notaire à APPOIGNY.

RESULTAT DE CONSULTATION

Edition du magazine : une consultation a été lancée pour la conception et livraison du magazine auprès de trois sociétés : Studio Activa, Italic-Impression, Arts Graphiques. Les trois sociétés ont répondu sur la base du cahier des charges. Arts Graphiques, les mieux disants, sont retenus pour un montant de 2 384 €HT pour 20 pages et 2 857 €HT pour 24 pages.

Fournitures scolaires et travaux manuels : une consultation a été lancée avec mise en ligne sur la plateforme e-bourgoigne. Une seule réponse est parvenue en mairie, celle de la Société NLU, le fournisseur actuel.

DEMANDE DE SUBVENTION

Achat de 1^{er} équipement pour la crèche : la Mutualité Française nous a fait parvenir une demande exceptionnelle de subvention pour l'achat du premier équipement. Le montant de l'équipement s'élève à 73 320,88 €HT. Le conseil décide de surseoir à cette demande, le bâtiment n'étant pas encore construit, et de transmettre cette demande au conseil général.

« voyage au Cœur de l'Histoire » : Le Souvenir Français du Migennois organise avec les collèges Paul Fourrey et Jacques Prévert, pour la 3^{me} fois, le 24 avril 2008 un voyage sur les Champs de Bataille de Verdun. Un enfant de Sougères est concerné. Une participation communale de 40 € est demandée. Le conseil donne un avis favorable.

TRAVAUX DE VOIRIE

Aménagement de la place de la Mairie – 2^{me} tranche

Suite à l'appel d'offre lancé pour la consultation pour la réalisation des travaux. La maîtrise d'œuvre a estimé le projet HT à :

lot 1 : commune 776 134,37 € département 43 585,00 €;

lot 2 : 39 557,10 €;

lot 3 : 101 142,00 €

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offre suite aux réunions :

- du 29 novembre 2007, ouverture des plis

lot 1 : déclaré infructueux et mis en négociation

lot 2 : retenu

lot 3 : retenu

- du 6 décembre 2007, attribution

lot 2 : BENTIN pour un montant de 30 442,20 €HT

lot 3 : ISS Espaces Verts pour un montant de 72 385,54 €HT

- du 14 décembre 2007, résultat de la négociation

lot 1 : L'entreprise COLAS propose trois solutions

1 - de base avec rabais consenti

2 - avec trottoirs en béton désactivé

3 - avec trottoirs enrobés végécol

- du 19 décembre 2007, attribution

Vu le rapport d'analyses de la Maîtrise d'œuvre

Sur proposition de la commission, le pouvoir adjudicateur retient :

Lot 1 - VRD – assainissement – maçonnerie : l'entreprise COLAS..... 912 152,80 € HT
(dont commune 873 007,80 et département 39 145,00)

Lot 2 - éclairage public : l'entreprise BENTIN..... 30 534,20 €HT

Lot 3 - espaces verts : l'entreprise ISS Espaces verts..... 72 385,54 €HT

TOTAL..... 1 015 072,54 €HT

Le conseil **autorise** le maire à signer les marchés, **rappelle** que dans le lot 1 la part commune s'élève à 873 007,80 € HT et celle incombant au département à 39 145,00. €HT, que les crédits sont ouverts au budget 2008.

Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement

Par délibération du 2 avril 2007, le conseil municipal avait décidé d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'aménagement de la place de la mairie.

Cette opération a rencontré certains retards, et une nouvelle délibération doit être examinée.

Le montant total des travaux prévus pour l'aménagement de la place de la mairie (première et deuxième tranche) s'élève à 3 257 396, 53 € toutes taxes comprises. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit sur les années 2007 et 2008.

Vu l'exposé des motifs ci-dessus, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le décret 97-175 du 20 février 1997, vu l'instruction codificatrice M14, considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement est nécessaire au montage de ce dossier.

Le conseil Municipal décide dans l'opération 22 d'arrêter le montant global de l'autorisation de programme à 3 257 396, 53 € TTC et les crédits de paiement au budget primitif 2008 à 1 563 100 € TTC.

PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

L'enquête publique sur le zonage d'assainissement s'est déroulée du lundi 22 octobre au vendredi 23 novembre 2007 inclus.

Le dossier reprend pour les eaux usées :

- les zones d'assainissement collectif ;
- les zones d'assainissement non collectif, dont essentiellement les écarts ou hameaux ;
- le chiffrage des scénarii proposés.

Vu le registre d'enquête ;

Vu le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal **décide** d'approuver le projet de zonage d'assainissement tel que soumis à l'enquête.

COMMISSIONS

Voirie du 15 décembre 2007 a examiné et émis un avis favorable à l'implantation d'un passage piéton rue d'Auxerre au niveau de la boulangerie, puis s'est rendue à Sougères rue Saint Laurent au-delà de la rue de la Veillerie pour étudier l'aménagement possible du talus, le propriétaire riverain souhaitant refaire la clôture. Elle a aussi visité le local 12 rue d'Auxerre refait à neuf par le service technique. Le conseil entérine ses propositions et sollicitera plusieurs devis pour l'aménagement du talus.

- l'aménagement de la rampe handicapée vers l'hypermarché CORA a besoin d'être réexaminée et permettre un accès vers l'abris bus rue de Paris.

Culture et communication du 17/12 examine les projets d'impression photos pour les enveloppes « prêtes à poster ». Deux vues sont proposées l'une sur Monéteau et l'autre sur Sougères et prend connaissance du résultat de la consultation pour le renouvellement de l'édition du magazine.

Culture et communication du 21/12 examine les demandes concernant la dénomination du nouveau rond point sur la RD 84 à l'entrée Sud de la Commune et l'emplacement du monument aux Morts.

Le conseil entérine la proposition de la commission à savoir :

- aménagement devant le service technique d'une placette qui recevra la stèle des Médailleurs Militaires et celle de l'Armée de l'Air ;
- « **Allée de Förhen** » pour le chemin d'accès au parking du foyer communal ;
- « **Square de la Paix** » pour l'espace entourant le Monument aux Morts.

Le déplacement du Monument aux Morts est fait avec l'accord des associations patriotiques. Toutefois, une restauration conséquence du monument très endommagé est à prévoir avant réinstallation, un devis est demandé.

Environnement du 27/12 établit le classement des maisons **illuminées**. 170 maisons ont été recensées. Le Carron reçoit la mention spéciale des illuminations et tout particulièrement la rue du Thureau du Bard.

Regrette les nombreuses pannes qui ont émaillées les illuminations pendant la période des Fêtes, la société titulaire du contrat de maintenance n'a pu être contactée.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Deux dossiers présentés, le conseil ne préempte pas.

AFFAIRES DIVERSES

- lecture est donnée de la lettre de la Préfecture nous informant que le taux de logements sociaux par rapport aux résidences principales sur la commune s'établit à 8,60 %, très inférieur au seuil des 20% et nous incitant à mettre en place un plan de rattrapage sinon la commune sera éligible au prélèvement financier.
- l'inventaire du patrimoine communal, qui représente un gros travail de recherche, est actuellement effectué par une étudiante stagiaire, le conseil décide de lui allouer une indemnité spécifique.
- le magazine doit être livré pour la fin de la semaine. Pour Sougères et Pien seront joints les nouveaux horaires de la ligne 11.
- le studio au dessus du Bureau de poste est en cours de réhabilitation par les Services Techniques.
- la réhabilitation de l'ancien logement « Roger » est à étudier, réorganisation des espaces et réfection. Une visite est prévue Jeudi 10 à 18 h avec les présidents d'associations installées dedans.
- le responsable des Services Techniques nous a informé de son départ vers le Conseil Général.
- le remplacement du gardien du foyer n'a pas abouti, la personne retenue s'est désistée.
- la cérémonie des vœux du Maire est fixée au Vendredi 11/01 à 18 h 30 au Foyer
- le conseil est informé des vœux envoyés par les associations communales

prochaine réunion de conseil le LUNDI 18 FEVRIER 2008 à 20 h 15